

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 4^e.
À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 20 octobre 1847.

Nous devons le constater, la dissolution de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon a produit dans tous les esprits honnêtes une vive et profonde impression, et les circonstances au milieu desquelles elle s'est réalisée ont été l'objet de bien des commentaires. Le conseil d'administration a reçu, dans la séance publique dans laquelle a été décidée la dissolution, une rude leçon, et ceux des membres qui le composaient, et qui conservent encore le sentiment de l'honneur commercial, ont dû amèrement regretter de s'être légèrement embarqués dans une pareille entreprise ; aussi doutons-nous qu'ils consentent à se rendre solidaires de la nouvelle compagnie qu'on cherche à fonder.

Quels que soient d'ailleurs les promesses qu'on puisse faire en son nom, les brillants aperçus qu'on puisse tracer pour son avenir, nous croyons fort qu'on ne pourra réunir des actionnaires sérieux, et que ceux qui sortent échaudés de la première entreprise seront peu disposés à se mêler à la seconde.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la ligne d'Avignon à Lyon ne peut pas être maintenant abandonnée à une nouvelle compagnie. Cette partie de la grande ligne de fer de Paris à Marseille doit se confondre dans l'une ou l'autre des lignes en activité ; elle doit compléter celle de Marseille à Avignon ou être absorbée par celle de Paris à Lyon. Voilà pour le moment la seule combinaison rationnelle ; toute autre ne pourrait constituer qu'une spéculation hasardée et pleine de périls.

Quelle confiance pourrait-on accorder à une nouvelle société entée sur celle qui vient de crouler ? Où puiserait-on des motifs de sécurité ? Les membres de son conseil d'administration ont échoué honteusement devant des difficultés qu'ils auraient dû calculer, prévoir. Que vient-on dire aujourd'hui en leur nom ? Qu'ils se sont trompés. Quand on convient d'erreurs dans l'appréciation des dépenses aussi considérables que celles qu'ils avouent, on prouve qu'on ne sait rien des éléments constitutifs d'une entreprise de chemin de fer, et alors on est réputé, à juste titre, dépourvu de toute capacité, ou, si l'on n'a pas erré, on peut être soupçonné de mauvaise foi.

Nous dirons à la compagnie de Lyon à Avignon ce que nous avons dit à la compagnie de Paris à Lyon, qu'il est impossible, à moins d'être d'une ignorance crasse, de faire sur le total des dépenses des erreurs aussi importantes que celles qu'on a signalées, quand on possède les moyens d'appréciation qu'on a maintenant entre les mains. Tout porte donc à croire qu'on ne s'est pas trompé, mais qu'on a mal géré, et qu'on a voulu surtout obtenir du gouvernement des concessions exorbitantes ; on a cru qu'il ne mettrait pas de limites à ses largesses, et on s'est raidi contre les objections qu'il faisait. Nous reviendrons sur ce point si grave de cette affaire, car il est bon qu'on puisse juger la moralité des compagnies, et qu'on sache quelles sont les réserves secrètes qu'elles ne manquent pas de faire quand elles contractent des traités.

Aujourd'hui la lumière se fait ; tant pis pour les imprudents qui se sont mêlés à des entreprises mal dirigées, mal conçues. Les avis, d'ailleurs, ne leur ont pas fait défaut, et maintenant

nous croyons utile de nous expliquer sans réticences sur la nouvelle société qu'on veut former pour l'exploitation de Lyon à Avignon. Nous ne pensons pas qu'elle puisse être sérieuse, car l'obstacle principal à la réussite de la première subsistera toujours : nous voulons parler de la concurrence que la navigation du Rhône est appelée à faire à la ligne de fer de Lyon à Avignon. Cette concurrence doit exister, si on ne veut pas livrer le parcours de cette ligne à un insupportable monopole. Malgré toutes ses faiblesses pour les compagnies, le gouvernement n'a cependant pas osé souscrire au traité par lequel M. Talbot voulait s'emparer de la navigation du Rhône et la faire exploiter par des bateaux appartenant à la compagnie.

Ce que le gouvernement n'a pas osé concéder à cette compagnie, l'accordera-t-il à celle qu'on veut fonder ? Nous ne le pensons pas. Alors la ligne qu'on veut entreprendre ne sera que d'un faible rapport, surtout si les sommes qu'on avait cru nécessaires pour cette ligne sont insuffisantes. En l'état des choses, créer une nouvelle société, ce serait donc ouvrir encore une voie à l'agiotage et risquer une autre déconfiture. Aussi croyons-nous que les capitalistes sérieux de la première compagnie s'abstiendront de prêter leur concours et leurs noms à celle qu'on projette. Il serait bientôt temps, enfin, que la pudeur entrât dans les combinaisons industrielles, et qu'on ne tendit plus de pièges grossiers à la crédulité publique.

Le *Journal des Débats* voit tout à la guerre en Suisse. On dirait, à l'en croire, que les moyens de conciliation sont épuisés, et que la diète, dès qu'elle sera réunie, poussera un cri de guerre et fera courir sus aux cantons séparés. Nous espérons bien que les choses ne se passeront pas ainsi, et qu'avant de songer aux moyens de coercition, on essaiera encore ceux de conciliation.

L'expulsion des jésuites a été décidée par la diète : c'était pour elle un devoir de prendre cette résolution ; mais elle peut déterminer un délai pour cette expulsion, l'ajourner, par exemple, au printemps prochain. On verra pendant ce temps quelle tournure auront les affaires d'Italie et quelle conduite le pape tiendra. On pourra aussi, pour faciliter un arrangement, réclamer son intervention pour obtenir le renvoi des jésuites.

L'Autriche, si on agit avec prudence, sera fort embarrassée du rôle qu'elle s'appête à jouer. Elle veut intervenir, mais sous prétexte de maintenir l'indépendance cantonale. Cette indépendance n'étant plus menacée, elle sera contrainte à l'inaction.

La question de la révision du pacte est trop grave pour ne pas être mise à l'étude, et pour ne pas être, par conséquent, retardée jusqu'à l'année prochaine. La diète, comme on le voit, peut donc, sans compromettre sa dignité, gagner du temps, et pour la Suisse c'est beaucoup. Il faut qu'elle évite un choc avec l'étranger tant que les grandes questions en Europe n'auront pas été entamées. Que la diète voie donc bien autour d'elle avant de se résoudre à la guerre.

M. Calemard de Lafayette vient d'adresser aux électeurs du

Puy une circulaire électorale à laquelle nous empruntons les passages suivants ; ils feront connaître suffisamment les intentions politiques de M. Calemard de Lafayette et la position qu'il occuperait à la chambre s'il était élu.

Après avoir tracé le tableau de notre abaissement à l'extérieur, M. Calemard de Lafayette ajoute :

Trouvons-nous d'autre part, à l'intérieur, quelques compensations de prospérité, de bien-être et de progrès social ? Mais qu'attendre de ferme, de stable, de sérieusement étudié, d'une administration qui vit au jour le jour, oublieuse du pays, oublieuse même des intérêts généraux du gouvernement qu'elle prétend servir, préoccupée avant tout, à l'exclusion de tout, du soin de prolonger quelques mois de plus son existence équivoque ?

Jugeons-la donc à l'œuvre, et voyons les résultats de cette politique des intérêts, des satisfactions, des profits personnels. Pour avoir déifié l'or, pour avoir fait du gain la loi de toute ascension dans la hiérarchie sociale, pour avoir poussé bien haut ce cri de décadence : *Enrichissez-vous !* elle voit aujourd'hui, parmi ses plus proches agents, parmi ceux dont elle est manifestement solidaire, elle voit déborder et monter toujours le torrent de boue où se vautre la cupidité.

Devant cet ensemble des honteuses révélations de chaque jour, devant ces prévarications, ces dilapidations, ces scandales, la justice elle-même reste momentanément impuissante. Prise pour ainsi dire au dépourvu et comme à l'improviste, à peine si elle a le temps de saisir parfois au passage un de ces hommes qu'elle surprend la main plongée dans l'égout de la corruption ; et tandis qu'elle l'abime dans la honte, d'autres ont encore passé, plus adroits ou plus heureux, qui peuvent déjà croire au privilège et à l'impunité.

Or, pendant que, pressurant de la sorte une fonction quelconque, tant de gens font si bien leurs affaires, comment se font celles de l'Etat ? Quelles réformes, si minimes qu'elles soient, viennent soulager d'épouvantables misères ? Quelles sages prévisions s'efforcent de combattre dans l'avenir le retour de ces terribles crises des subsistances, qui laissent sur la face d'un pays de si durables cicatrices ? Quel ordre plus parfait, quelle étude sérieuse et mieux approfondie révèle au moins la vérité, l'utile et austère vérité, sur la situation si controversée et incontestablement si menaçante de la fortune publique ?

Mandataires des intérêts de tous, électeurs de l'arrondissement du Puy, prenez-y garde ! avec un tel système, loin qu'un dégrèvement arrive jamais, loin qu'une économie soit possible, le déficit croît toujours, mais, qui le sait mieux que vous ? l'impôt ne diminue pas. Pour arriver à une amélioration quelconque, il ne suffit pas, par exemple, de voter en faveur de la réforme postale, du dégrèvement sur le sel, ou de toute autre mesure utile ; il ne suffit pas de demander au ministère, de commander, même par un vote, la modification d'un impôt ; il faut avoir diminué une dépense avant de songer à supprimer des recettes. Mais s'il en est autrement, qu'arrive-t-il ? Le ministère subit le vote de la chambre, il n'en tient aucun compte et passe outre.

Et, d'abord, un mot sur la question brûlante encore qui a mis récemment en éveil toutes les susceptibilités de ce département. Je n'ai ici ni mission ni mandat officiel ; je garderai donc toute réserve, et ma parole n'ira que jusqu'où elle veut aller. L'opinion publique, vous le savez tous, a élevé parmi nous la voix ; elle a impérieusement demandé, sous peine de suspensions indéfinies, qu'il lui fût accordé une satisfaction légitime. Elle a voulu connaître l'emploi d'un fonds de secours plus inviolable à ses yeux, plus sacré mille fois que tout autre. Au premier refus, elle a jugé que la répartition avait été, à coup sûr, entachée de faveur et de partialité. Le conseil-général est venu, dignement, gravement, tristement, ainsi qu'il convenait à sa haute position ; il s'est fait l'organe imposant de la conscience publique. On a résisté, désespérément résisté. Le conseil-général s'est alors renfermé dans un silence austère. Mais la pensée du pays n'est plus restée dans ses premières limites ; elle s'est demandée, elle se demande encore si on l'eût bravée de la sorte pour le seul besoin de dissimuler quelques légers abus. A l'heure qu'il est, une simple faute la trouverait indulgente...

Disons donc avec elle que cette persistance dans le mystère est devenue un permanent scandale ; le pays s'en afflige, la haine s'en empare, la démoralisation s'en accroît. Mais, je le demande à vos consciences loyales, électeurs, pensez-vous qu'un député indépendant n'eût eu aucun titre pour dominer cette grave question ? Pensez-vous que, sous le prétexte ou le be-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 21 OCTOBRE 1847.

LA NUIT DU 13 SEPTEMBRE.

(Suite et fin.— Voir les numéros des 16, 17 19 et 20 octobre.)

La lune dans son plein projetait sa clarté molle et pâle à travers les vitraux de la longue galerie au bout de laquelle se trouvait l'appartement de M. de Briel. Guidée par cette faible lumière, Emma s'aventura dans le passage. Elle marchait lentement, absorbée par une pensée terrassante.

Un bruit léger la fit tressaillir.

Elle s'arrêta pour écouter.

Ce bruit se renouvela plus distinct. Elle se trouvait alors devant le cabinet où avait eu lieu la scène du matin.

La porte était entrebâillée, et un rayon de lune s'échappait par l'étroite ouverture.

Emma supposa que son père veillait, occupé de quelque travail.

Elle regarda... elle vit...

Emma vit un homme debout devant le secrétaire et cherchant dans des papiers éparés.

Cet homme avait le dos tourné ; cependant elle distingua bien que ce n'était pas M. de Briel. Mais elle était sûre d'avoir fermé le meuble, d'en avoir emporté l'unique clef... Comment se trouvait-il donc ouvert ?... On l'avait brisé, fracturé alors...

L'individu s'empara d'une liasse de billets (celle qu'avait serrée Emma le matin même), la plia et la mit dans sa poche.

Cela fait, il referma le meuble, jeta un coup d'œil furtif autour de lui, et, ayant souflé sa bougie, s'avança avec précaution du côté de la porte.

Le bruit de chacun de ses pas, étouffé par un épais tapis, n'en résonne pas moins dans le cœur d'Emma, qui bat à se rompre. Une force invincible la retient clouée, immobile à la même place. Elle ne peut faire un mouvement ; ses membres, engourdis par le saisissement, par l'effroi, ont perdu toute élasticité.

L'homme s'avance toujours ; Emma l'entend... Il a touché la porte qui le sépare encore d'elle...

Il ouvre...

En ce moment, les rayons de la lune frappent d'aplomb sur son visage. Une double exclamation s'échappe.

La jeune fille voudrait crier, mais elle est sans voix.

Sur le visage de cet homme la terreur est peinte en traits livides ; elle le regarde... elle cherche à recuser, le témoignage de ses sens glacés... impossible... elle le reconnaît : c'est lui...

C'est Henri de Lowdorf !...

Henri... hier encore son ami, son fiancé, qui s'était montré à elle sous un aspect si noble, si touchant... Henri qu'elle plaignait pour ses malheurs, qu'elle aimait pour ses vertus, et que son imagination de jeune fille s'était complue à parer d'une poétique auréole... Henri, enfin, qui avait joué avec elle une comédie odieuse, sans nom, lâche, et qui, sous ses yeux, venait d'accomplir une action infâme, l'action d'un misérable !

Emma voulut encore essayer de douter de la réalité de ce qu'elle voyait ; tant de perversité dans une âme si jeune l'épouvantait. Elle se demanda si elle était éveillée, si ce n'était pas un rêve... Mais non, tout est vrai... tout, la comédie et le crime... Le fils était le complice du père... C'était horrible et déchirant à penser !...

Et lui, comme frappé d'une apparition, il restait immobile, aussi blême, aussi tremblant que la jeune fille qui lisait les saisissements de son âme à la leur vacillante que la lune répandait sur ses traits décomposés.

Une minute, un siècle s'écoula sans qu'aucun des deux ait trouvé la force de faire un geste, d'articuler une syllabe.

Le regard effaré d'Emma ne quitte pas le jeune Lowdorf, qui a peine à en soutenir l'éclat.

Cette situation ne peut se prolonger ; mais comment la rompre ?

Il arrive parfois qu'une secousse imprévue produit sur les êtres impressionnables l'effet d'un coup de foudre. Le cerveau se dévaste tout-à-coup, comme si l'étincelle électrique en eût desséchée toutes les fibres où résonne la pensée. L'instrument trop violemment tendu se brise, ne vibre plus.

Il en fut de même d'Emma. La commotion qu'elle reçut anéantit ses facultés intelligentes. Vainement elle chercha une idée dans les profondeurs de sa tête... sa tête était vide !... Un mot revenait sans cesse sur ses lèvres, et ce mot qui roulait seul dans sa cervelle en désordre, elle ne put le retenir, il lui échappa...

— Voleur ! murmura-t-elle.

A cette apostrophe accablante, Henri essaya de répondre. Il balbutia quelques paroles qu'elle n'entendit pas, qu'elle ne comprit pas peut-être, car sans s'y arrêter ;

— Oh ! oh ! voleur, lui !... exclama de nouveau Emma en se reculant, comme si, à mesure que ce mot sortait de sa bouche, elle en comprenait mieux le sens et la portée.

Sous l'impression méprisante dont le flétrissait la jeune fille, le coupable se releva, son front s'anima, ses joues se colorèrent ; on eût dit que des sentiments opposés se livraient en lui une lutte, et que des colères contenues dans son sein allaient éclater.

— Imbécile ou maladroit !... finiras-tu ?... dit une voix brutale au bout de la galerie.

Emma tressaillit et plongea son regard dans la demi-obscurité. L'ombre d'un homme s'agitait menaçante. Elle crut reconnaître le comte.

Rappelé à lui par cette voix, Henri mit un terme à ses indécisions. Profi-

tant de l'espace resté libre, il s'élança rapidement, passa et disparut.

Seulement alors, la jeune fille comprit le danger imminent qu'elle venait de courir entre ces deux hommes ; seulement alors, l'énergie factice qui la soutenait l'abandonna. Prise d'une peur folle, elle s'achemina en chancelant vers la porte de M. de Briel ; elle frappa, on ouvrit, et elle se jeta éperdue dans les bras de son père.

— Toi !... à cette heure, mon enfant !...

— Je viens vous apprendre... vous dire...

— Parle.

Emma raconta d'une voix entrecoupée comment, le matin, elle avait surpris l'entretien du comte et de l'inconnu, puis ce qui s'était passé entre elle et Henri.

— Ah ! je comprends ta conduite à présent...

— Jusqu' alors, je ne voyais qu'un misérable ; mais cette nuit... tout-à-l'heure... en venant vous confier ce secret...

— Eh bien !...

— Oh ! mon père ! mon père !... si vous saviez !...

— N'est-ce point tout encore ?...

— Non !... non !...

Et Emma fit le récit de ce qui venait de se passer.

Le vicillard écouta tout sans manifester aucun sentiment extrême ; mais en lui grondait une sourde, une implacable colère. Il se frappa le front et murmura :

— Imprudent ! imprudent !... à quels dangers j'exposais ma fille !...

Puis, ayant serré avec une muette effusion Emma sur son cœur, il prit ses pistolets suspendus à la muraille, et s'appêta à sortir.

— Où allez-vous ? s'écria la jeune fille désespérée.

— Attends-moi !... attends !

Avant qu'elle eût pu s'opposer à sa sortie, M. de Briel n'était plus là.

La porte était retombée.

Emma essaya de l'ouvrir, elle s'épuisa en vains efforts.

Prévoyant sans doute qu'elle porterait obstacle à ses desseins, M. de Briel avait enfermé sa fille.

Lorsqu'elle vit ses tentatives inutiles, Emma fut prise d'une espèce de délire.

A genoux, l'oreille tendue, elle pria, elle pleura, se tordit les mains.

Quelle fut longue son attente ! qu'il fut cruel son supplice ! Elle eût donné sa vie pour savoir ce qui se passait là, à quelques pas d'elle.

Soudain elle poussa un cri déchirant ; un coup de feu venait de troubler le calme de la nuit. Il fut bientôt suivi d'un second.

Alors elle entendit un grand mouvement dans tout le château. C'étaient des pas précipités, des voix confuses. On allait, on venait, on courait.

Tout ce bruit acheva de l'étourdir, sa raison chancelante se perdit. Elle crut son père mort, victime du comte et de Henri.

soin de satisfaire, des deniers de l'aumône publique, aux exigences de la corruption électorale, il eût été possible de se murer dans l'ombre et d'agir sans contrôle? Certes, vous le croyez comme moi, avec M. Badon pour député, le demi-million destiné aux inondés eût été distribué tout entier par cette commission d'honnêtes gens qui eût été la protection du malheur et non le manteau de l'arbitraire; il n'y aurait pas eu enfin, en face du pays, ou forfaiture ou calomnie.

Est-ce là tout? Et l'avenir ne préparerait-il pas d'autres devoirs au mandataire indépendant de nos concitoyens? Que ferai-je moi-même, si j'étais investi par vous de l'honneur de vous représenter?

Aux points de vue généraux, je voterais une réforme électorale qui, combinant une large extension des droits politiques avec le principe de l'élection au chef-lieu, mettrait, par leur nombre même, tous les citoyens à l'abri des efforts de la séduction individuelle; je voterais la réforme parlementaire, qui éloignerait de la chambre ces fonctionnaires juges et parties dans leur propre cause, et surtout ces industriels qui se votent à eux-mêmes les subventions de l'Etat. Je crois n'avoir pas besoin de dire que la réduction sur le sel et la réforme postale trouveraient en moi un zélé partisan. La liberté de l'enseignement est à mes yeux un droit sacré des familles, sans que j'admetsse que l'Etat doive se dessaisir du droit, respectable aussi, de sa surveillance.

Je repousserais, au nom de la misère immense des classes inférieures, toute augmentation de traitements, toute création de nouvelles fonctions salariées, et ces éternels projets de dotation qui reviennent toujours sous des formes plus ou moins déguisées. J'appuierais chaleureusement la fondation d'établissements publics basés sur l'association, l'ouverture de ces crèches, de ces salles d'asile qui paient bien insuffisamment encore aux malheureux la dette de la société. J'étudierais assidument cette question si grave de l'organisation du travail, et je voudrais qu'une solution progressive et prochaine opposât la plus sûre barrière, celle de l'équité mise en œuvre, aux tentatives violentes de ces systèmes subversifs qui recréaient le crime dans leurs flancs s'ils n'y portaient l'impuissance. Je crois que c'est ainsi, par de sages concessions aux droits primitifs de chacun et aux intérêts généraux de tous, qu'un gouvernement prudent, élargissant le cercle de ses défenseurs, se préparerait à franchir ces passages critiques qu'il faut sonder d'avance et que personne n'ignore.

On lit dans le *Siècle* :

« On nous écrit du Puy (Haute-Loire) que M. Richond des Brus, soumis à la réélection par suite de sa nomination au poste d'inspecteur des eaux de Néris, aura à implorer toute la puissance ministérielle et les sollicitudes du pouvoir, dont il a caressé les tendances corruptrices et rétrogrades, pour lutter avantageusement contre son compétiteur, M. C. de Lafayette fils, avocat. Ce candidat, indépendant par sa fortune, libéral par principe politique et ami de l'ordre par moralité, est appelé à la députation par toutes les oppositions de son arrondissement. »

Affaires d'Italie.

On écrit de Parme, 2 octobre :

« Notre situation est fort triste, et les démarches faites auprès de S. M. l'impératrice Marie-Louise pour lui exposer le déplorable état du pays n'ont eu aucun résultat. Le podestat, qui s'était rendu à cet effet à Ischl, auprès de l'impératrice, a été destitué immédiatement après son retour. D'un autre côté, le directeur de la police, M. Ferrari, homme généralement estimé, a donné sa démission, parce qu'il a refusé de se soumettre à des injonctions arbitraires. Il est remplacé par M. Orsini, qui est moins estimé que lui. Les soldats ont maltraité une foule de personnes à l'occasion de démonstrations tout-à-fait innocentes. Les tribunaux ont acquitté plusieurs individus et condamné les militaires, mais M. de Bombelles a jugé à propos de récompenser les troupes. »

Paris, le 18 octobre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les questions ne manquent pas aux chambres lorsqu'elles se réunissent, à la fin de décembre prochain, pour reprendre leurs travaux, et lorsqu'elles auront à se demander si, dans l'intervalle des deux sessions, le ministère a bien conduit les affaires du pays.

Pour ne parler que de ses derniers actes, n'auront-elles pas à reprocher au cabinet d'avoir, par nous ne savons quel désir courtoisanesque de faire à l'un des princes de la famille royale une grande position politique, confié le gouvernement de l'Algérie à M. le duc d'Aumale? N'auront-elles pas à s'enquérir des motifs qui ont pu le déterminer à ne pas attendre l'avis des chambres pour rétablir, au profit d'un homme auquel on demandait sa démission, une charge qui n'existait plus depuis long-temps dans notre armée, et dont le rétablissement est une violation manifeste de la loi qui a réglé les cadres de notre état-major?

Voilà deux questions déjà très graves qui pourront occuper le parlement, et qui fourniront à l'opposition l'occasion de montrer qu'elle s'est retremée dans les manifestations politiques qui ont lieu en ce moment. Mais une affaire qui devra surtout appeler l'attention des chambres et provoquer de leur part une très vive protestation, ce sera l'intervention, et plaise à Dieu qu'il n'y en ait pas d'autre!

Un voile rouge, puis sombre, s'étendit sur sa vue; c'est à peine si, au bruit que fit la porte qu'on ébranla, elle put reconnaître M. de Briel entouré des gens du château.

Un soupir de soulagement s'exhala de sa poitrine. Elle tomba anéantie, brisée par tant d'émotions puissantes. En proie à une fièvre ardente, Emma fut deux jours en danger. M. de Briel ne quitta pas son chevet. Enfin le troisième jour une crise salutaire s'opéra, Emma versa des larmes abondantes qui la soulagèrent. — Elle pleure, elle est sauvée, dit le médecin.

Le pauvre père remercia le ciel par un regard d'indicible joie. La convalescence d'Emma dura six semaines. La jeune fille conservait de l'ébranlement qu'elle avait reçu une pâleur extrême et une mélancolie que son père combattit long-temps sans pouvoir la vaincre. Un jour Emma dit à M. de Briel :

— Et ces hommes?... — Ils fuyaient tandis que je les cherchais dans le château. Par une fenêtre, je les vis franchir la grille, et je fis feu sans les atteindre. A présent je ne regrette plus les trente-trois mille francs qu'ils m'emportent, puisqu'ils pouvaient me ravir un bien plus précieux.

— Bon père!... quelle leçon! — Sur ces entrefaites, M. Baratin arriva. Emma apprit à apprécier davantage encore ce que valait cet honnête homme pendant le temps qu'il passa au château. Heureux de voir qu'il ne déplaisait pas à la jeune fille, M. Baratin renouvela sa demande à M. de Briel, qui lui répondit en souriant :

— Espérez, mon ami, espérez. A deux ans de là, Emma combla les vœux du magistrat en devenant sa femme.

Un jour que M. de Briel dinait chez ses enfants, le mari d'Emma revint plus tard que de coutume. Comme on lui demanda la cause de ce retard, il répondit :

— L'audience s'est prolongée; nous avions à juger une grande affaire. Il s'agissait de deux chevaliers d'industrie, qui, sous le nom de Lowdorf, et se faisant passer pour des exilés allemands, ont fait de nombreuses dupes. Dans le fond de l'âme, j'étais convaincu de leur culpabilité; j'ai, au nom de la société, au nom de la morale publique, appelé sur ces deux misérables toute la sévérité des lois. Mon réquisitoire a duré trois heures, et...

Le père et la fille échangèrent un regard rapide. — Ont-ils été condamnés? demanda M. de Briel.

— Cette fois, le jury a compris son devoir... On a prononcé la peine de vingt ans de réclusion.

Emma leva les yeux au ciel en murmurant : — Vous êtes juste, mon Dieu! — Il n'y avait ni regret ni pitié dans son cœur.

EUGÈNE MAHON.

qu'il vient de se permettre dans les affaires de la Suisse en vendant aux cantons révoltés du Sonderbund les armes avec lesquelles ils devaient résister aux volontés de la diète. Nous comprenons très bien que, lorsqu'un pays qui est en paix avec la France a besoin, pour lutter contre un ennemi qui le menace dans son indépendance, de ressources matérielles, il s'adresse à la France, et lui demande de mettre à sa disposition des armes et des munitions de guerre. Mais lorsque, dans un même pays, deux partis sont en présence, lorsqu'ils sont prêts à en venir aux mains, lorsqu'enfin la guerre civile va éclater, qu'un gouvernement intervienne avec des préférences pour l'un ou l'autre de ces deux partis, et qu'il mette dans la balance, sinon le poids de son épée, au moins celui d'un concours indirect, cela nous paraît contraire à toutes les règles du droit des gens, et nous ne trouvons pas d'expressions assez énergiques pour réprover une telle conduite.

Il faut, en vérité, que notre misérable cabinet compte bien sur la connivence et la complicité des chambres pour avoir osé pousser aussi loin l'aveu de ses tendances secrètes et affiché aussi publiquement sa pensée. En présence d'un fait semblable, la presse ne saurait élever la voix trop haut, et nous nous réunissons très volontiers au *National* pour dire avec lui que jamais notre gouvernement n'a montré plus nettement le mépris de son origine et laissé percer avec plus d'audace ses instincts contre-révolutionnaires.

« Oui, dirons-nous avec le *National*, après avoir laissé naguère étouffer en Gallicie le dernier germe de la nationalité polonaise, il ne lui manqua plus que de faire cause commune avec les bourgeois de Tarnow, afin d'écraser l'indépendance helvétique. Toutes les monarchies, quelle que soit leur forme, qu'elles s'appellent constitutionnelles ou absolues, se rencontrent nécessairement, et marchent de concert dans la voie de la résistance contre le progrès. L'intérêt de leur conservation leur fait un devoir de s'opposer partout et toujours au développement des institutions libérales. La sainte-alliance des rois contre les peuples n'a jamais été dissoute; elle s'attaque aujourd'hui à la Suisse, demain ce sera l'Italie, l'Espagne, qui sait? la France peut-être. Gardons-nous donc de l'oublier, il y a solidarité entre toutes les nations jalouses de conserver leurs libertés, et la cause du radicalisme helvétique devient celle de la démocratie européenne; la défendre, c'est nous sauver. »

— A la liste des villes qui préparent des manifestations réformistes nous pouvons ajouter Amiens. Une lettre de cette ville annonce que tout s'y prépare pour une éclatante et significative démonstration. MM. Creton, Gauthier de Rumilly et de Beaumont ont promis leur concours à cette fête patriotique, qui, d'après ce qu'on annonce des dispositions des honorables citoyens qui vont l'organiser, ne le cédera en rien, ni pour le nombre de ceux qui y prendront part, ni pour l'importance des notabilités qui y seront invitées, aux réunions du même genre dont nous avons déjà rendu compte.

Nous croyons devoir reproduire la lettre que l'honorable député d'Amiens, M. Creton, vient d'adresser à ce sujet au *Journal de la Somme* :

« Monsieur le rédacteur, — A la chambre des députés et hors de la chambre, je me suis prononcé de la manière la plus positive sur la nécessité de promptes réformes politiques. Ma conviction bien arrêtée, c'est que la subordination intéressée de la chambre élective à la volonté ministérielle conduit la France à un abîme.

« La France veut une représentation sérieuse et vraie; mon adhésion la plus complète est acquise à tout ce qui peut tendre à la manifestation de ce vœu. Je désire que le département de la Somme, si renommé pour son indépendance et pour sa franchise, proteste énergiquement contre un système qui déconsidère et ruine le pays.

« Je m'estimerai heureux, comme vous le dites, de donner rendez-vous à mes honorables collègues et amis; je réclamerai non la première place, mais une place parmi les plus convaincus et les plus dévoués. Je pense, toutefois, que l'initiative doit venir de nos concitoyens, car c'est le sentiment national, c'est la voix du pays qui doit soutenir les députés de l'opposition et donner force à leurs remontrances.

« Agrérez, etc. CRETON, député de la Somme. »

— Hier a eu lieu le banquet offert à M. Drouyn de Lhuys, député de Melun, par ses électeurs et par d'autres citoyens de l'arrondissement. M. Georges Lafayette et ses deux fils, MM. Oscar et Edmond Lafayette, assistaient à cette réunion patriotique. Les tables avaient été dressées dans le local même où un banquet avait été offert en 1829, six mois avant la révolution de juillet, au général Lafayette, qui représentait alors l'arrondissement. Ce souvenir, ce rapprochement était dans toutes les conversations. Plusieurs toasts ont été prononcés, notamment par MM. Drouyn de Lhuys et Gustave de Beaumont, député de la Sarthe.

Le festin, où l'ordre n'a cessé de régner, s'est terminé par une collecte pour les pauvres.

Le banquet de Melun comptait plus de 600 personnes.

— La mort a fait des vides nombreux dans la chambre des pairs depuis la dernière promotion, et si l'on voulait remplir en ce moment tous les fauteuils qui sont vides, il y aurait lieu à faire plus de vingt-cinq nominations. Les candidats sont toujours nombreux, bien qu'on eût pu croire que le scandale des affaires Teste, Cubières, de Praslin, etc., diminuerait un peu l'empressement des amateurs. Le ministère, s'il voulait créer des pairs de France, n'aurait donc que l'embarras du choix. Il hésite cependant à répondre à l'impatience de ceux qui le poursuivent de leurs sollicitations, parce que plusieurs d'entre eux appartiennent à la chambre des députés, et que s'il faisait droit à leur désir, il s'exposerait à les voir remplacés dans leurs collèges électoraux par des hommes de l'opposition.

Chronique.

On nous adresse la réclamation suivante : « On demande à l'autorité pourquoi le passage n'est point interdit dans l'extrémité occidentale de l'allée de l'Argue. Une vingtaine d'accidents dont la rue Centrale a déjà été le théâtre n'ont point suffi pour tirer la police d'une léthargie inexplicable. Attendrait-elle, par hasard, qu'un moellon eût compromis l'avenir de notre ville, en brisant la tête à quelqu'un de nos honorables électeurs ou de nos sages conseillers? »

— Hier matin, l'omnibus de Bellevue (canton de Mornant), revenant à Lyon avec dix-neuf voyageurs, a versé sur la commune de Taluyers. Les voyageurs en ont été quittes pour des contusions plus ou moins graves; mais le cocher, le nommé Péronnet, jeune homme de dix-huit ans, a été tué sur le coup. C'est en cherchant à devancer un autre omnibus que cet imprudent jeune homme, se jouant de la vie de dix-neuf personnes, a provoqué l'accident en lançant ses chevaux sur un des tas de cailloux entreposés en cet endroit sur le bord de la route pour son entretien. La chute a été tellement violente que l'omnibus a été brisé en plusieurs endroits.

C'est avec indignation que l'une des victimes de l'accident est venue nous prier de porter à la connaissance du public cette inqualifiable incurie de certaines entreprises de voitures qui confient à des enfants la conduite et la vie d'un tel nombre de voyageurs. Le jeune

Péronnet, qui a payé de sa vie son incorrigible imprudence, avait déjà antérieurement versé deux fois ce même omnibus, toujours par cette manie fatale de vouloir dépasser d'autres voitures; et c'est à un tel cocher que l'entrepreneur des omnibus du Midi a osé persister à confier la conduite de ses voitures! L'autorité ne souffrira probablement pas de semblables abus, qui seront, il faut l'espérer, sévèrement punis par les tribunaux. (*Moniteur Judiciaire.*)

— La société des Amis des Arts de Boulogne-sur-Mer vient de décerner une médaille de grand module, en argent, à M. Reigner, de Lyon, peintre de fleurs, qui avait envoyé à l'exposition de cette société deux peintures à la gouache représentant des fleurs et des fruits.

— On écrit de Cluny, le 12 octobre 1847, au *Bien Public* : « Encore quelques années, et la mort aura moisonné les derniers et glorieux débris de l'ancienne armée.

« M. Dumonceaud (Pierre), notre compatriote, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, a terminé, le 6 octobre, à l'âge de 64 ans, dans notre ville, une carrière pendant laquelle il s'est, par les plus précieuses qualités, concilié l'estime et la considération publiques.

« Bien qu'il fût l'unique rejeton d'une honorable et ancienne famille, qui eût désiré lui procurer une position sociale douce et heureuse, M. Dumonceaud, se sentant irrésistiblement appelé au métier des armes, entra au service volontairement et comme simple soldat en 1803, et ne dut son avancement dans les grades militaires qu'à son aptitude, à sa bonne conduite et à sa bravoure.

« Transporté par les événements de la guerre de Madrid à Moscou, c'est à la lueur de l'incendie de cette ancienne capitale de la Russie qu'il abandonna les dômes du Kremlin pour prendre part aux mémorables et meurtrières campagnes qui ne purent préserver la France d'une invasion chèrement achetée. Poussé, l'épée aux reins, jusque sur les hauteurs de Montmartre, M. Dumonceaud, qui avait vu tomber à ses côtés la majeure partie de ses artilleurs, mit lui-même, pour la dernière fois, le feu à ses pièces, puis, à travers une grêle de balles, il se réfugia dans l'enceinte de la capitale, qu'il ne pouvait plus défendre.

« Rendu à la vie civile, M. Dumonceaud partageait son temps entre les travaux de l'agriculture et la pratique des arts qu'il cultivait avec goût, lorsque de cruelles infirmités, produit des fatigues de la guerre, virent l'assailir et troubler les jouissances d'une existence calme qui faisait tout son bonheur. Il supporta, avec une résignation exemplaire, les tortures d'un mal qui depuis quinze ans le condamnait à un repos presque absolu, et dont la gravité toujours croissante devait avoir un funeste résultat.

« M. Dumonceaud, qui avait tant de fois affronté la mort sur les champs de bataille, la vit avec sérénité s'approcher de son lit de douleur, et l'accepta avec la fermeté d'un sage. Il s'éteignit paisiblement, après avoir, dans la plénitude de sa raison et de son intelligence, rempli avec une sincère conviction les devoirs religieux prescrits par la foi catholique. C'est ainsi que devait se terminer la vie de notre estimable compatriote, honorable par la pratique de toutes les vertus civiques, et surtout par les nombreux actes de bienfaisance dont le souvenir reconnaissant restera profondément gravé dans le cœur des personnes qui en ont été l'objet.

« Ses funérailles ont eu lieu avec toute la pompe que pouvait déployer notre localité. Les compagnies de la garde nationale et celle des pompiers, dont il avait été le commandant, se sont réunies aux autorités civiles et judiciaires et à un immense concours de notre population pour lui rendre les derniers devoirs et témoigner de la sincérité des regrets qu'il emporte dans la tombe. »

— Jeudi dernier sont arrivées à Aix les deux charrettes sur lesquelles se trouvaient les statues de Siméon et de Portalis, qui doivent orner les avant-corps du péristyle de notre Palais-de-Justice. Après des travaux longs et pénibles, qui ont nécessité l'intervention de plusieurs hommes de peine, les deux statues ont pu être soulevées de dessus les charrettes sur lesquelles elles avaient été transportées de Paris à Aix, et placées à l'endroit qu'elles doivent occuper. Elles sont actuellement supportées par un échafaudage en bois qui fera place plus tard à des socles en marbre. Les deux statues sont encore enveloppées de toiles, et elles ne seront découvertes que pour l'inauguration, qui est fixée au 8 novembre prochain. Le sculpteur à l'habile ciseau de qui elles sont dues, notre compatriote M. Ramus, est dans ce moment-ci à Aix, et il ne quittera cette ville qu'après la cérémonie de l'inauguration. (*Mémorial d'Aix.*)

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Le *Publicateur d'Arles* annonce dans son numéro du 16 que le chemin de fer de Marseille à Avignon a dû être livré le 18 à la circulation. Les convois ne circuleront d'abord qu'entre la station de Rognonas, près la Duranee, et celle de Saint-Chamas. Des omnibus conduiront de ces stations à Avignon et à Marseille. Un autre service reliera les chemins de fer du Gard et de l'Hérault à la station de Tarrason. A dater du 5 novembre, le trajet doit être effectué jusqu'au pas des Lanciers, près le souterrain de la Nerthe.

« Ce journal ajoute que les affiches annonçant les heures et le prix de départ devaient être apposés dans la journée du 16; il publie à sa quatrième page l'avis officiel communiqué par l'administration qui confirme l'ouverture du chemin, et fait connaître le prix des places et les heures de départ des convois de chaque station. »

— Le bois de l'Estérel reprendrait-il son ancienne et triste célébrité? Un voyageur arrivé de Cannes mercredi nous apprenait en effet que, dans la matinée du lundi, une calèche de voyage, dans laquelle se trouvaient deux dames anglaises, avait été arrêtée au pont de la Napoule, sur le revers oriental de la montagne, par deux individus armés de fusils à deux coups.

D'après ce qui nous a été rapporté, les voleurs auraient exécuté leur crime avec une audace inouïe, et en même temps avec une convenance de formes, une politesse dignes de Gaspard de Besse ou de Fra-Diavolo. D'abord, l'arrestation de la voiture aurait été faite en vue d'une charrette qui était à une très petite distance et sur laquelle se trouvaient sept à huit personnes; ensuite, quoique les voleurs eussent forcé le postillon à s'arrêter en le couchant en joue et en le menaçant de le tuer, ils n'auraient dévalisé les deux ladies qu'avec les plus charmantes manières et en ne cessant de leur protester qu'ils ne voulaient leur faire aucun mal. Tout en faisant leurs efforts pour rassurer les deux filles d'Albion, ils continuaient pourtant leurs recherches avec activité, et on nous affirme qu'ils ont fait une razzia de 7 à 8,000 fr. en or et bijoux. Une fois que les voleurs se sont appropriés ces valeurs importantes, ils ont laissé la calèche continuer sa route et sont rentrés dans le bois d'où ils étaient sortis pour opérer cette arrestation. A leur arrivée à Cannes, les deux dames anglaises ont fait leur déclaration à l'autorité, et celle-ci a aussitôt mis en campagne les agents de la force publique.

Plusieurs escouades de gendarmes parcourent, à cette heure, l'Estérel, et les cantonniers ne se livrent à leurs travaux qu'ayant un fusil à leur côté.

Le *Toulonnais* nous a annoncé dernièrement l'évasion de plusieurs forçats du bagne de Toulon. Il serait possible que ceux-ci se fussent dirigés vers un bois où ils trouvent tant de moyens pour se soustraire aux recherches de la justice, et que l'audacieux coup de main qui

vient d'être exécuté fût l'œuvre de quelques uns de ces individus toujours en rébellion contre la société. (Mémorial d'Aix.)

— La petite commune de Saint-Canadot, près d'Aix, vient d'avoir, elle aussi, son Dufayel. Un de ces jours derniers, en effet, un maçon descendait dans un puits, lorsque la pierre sur laquelle il avait posé le pied étant venue à se détacher, un éboulement survint, et le malheureux ouvrier fut précipité au fond du puits et entouré de côté et d'autre par une grande quantité de décombres. Heureusement quelques personnes qui étaient dans les environs furent averties du sinistre, et, aidées d'autres voisins qui vinrent prendre part à leurs efforts, elles purent, après sept heures de travail, dégager le malheureux ouvrier, qui n'avait reçu que quelques contusions, et qui en a été quitte pour la peur et pour la position très gênée qu'il a été obligé de tenir pendant quelques heures qui ont dû lui paraître bien dures et bien longues. (Idem.)

— Notre correspondance de Lauris nous informe qu'un bien déplorable événement s'est passé dans cette commune il y a peu de jours. A la suite de discussions d'intérêts qui prenaient chaque jour un caractère de plus en plus violent, un frère a tiré sur son frère un coup de fusil presque à bout portant. Heureusement, au moment où le coup partait, celui sur qui l'arme était dirigée a fait un mouvement qui l'a soustrait à une mort certaine, et la charge n'ayant porté que dans l'épaule, n'a causé qu'une blessure qui n'offre pas une très grande gravité.

On nous informe également que dans un pays voisin, à Cadenet, un mari, à la suite de contrariétés domestiques, a donné à sa femme un violent coup de couteau; que, s'étant ensuite retiré dans sa chambre, il s'est porté deux coups du même instrument, mais que ni les uns ni les autres de ces blessures n'ont atteint des organes indispensables à la vie, et qu'ainsi les deux époux survivront à des ressentiments qui doivent être apaisés à cette heure. (Idem.)

— Le *Montezuma*, venant d'Alger, entré à Port-Vendres le 14, a débarqué deux bataillons, dont l'un du 41^e de ligne et l'autre du 58^e, et quatre escadrons du 2^e hussards.

Ces troupes sont arrivées à Perpignan le 13.

Le 41^e de ligne partira le 17 pour Toulouse.

Le 2^e hussards se rend à Auch. Deux escadrons partiront le 17; l'état-major, avec les deux autres escadrons, le 18.

— Le *Météore*, parti d'Oran le 8 octobre, est arrivé le 13 à Port-Vendres, ayant à son bord 90 malades destinés à l'hôpital militaire de Perpignan.

Spectacles du 20 octobre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o L'École des Maris, comédie. — 2^o Les Mousquetaires de la Reine, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Chevalier de Maison-Rouge, ou un Episode du temps des Girondins, drame en cinq actes et douze tableaux.

INCENDIE D'UN NAVIRE FRANÇAIS.

Nous apprenons par la voie de Calcutta la destruction par le feu du navire français de Nantes *le Palladium*, capitaine Ravilly. L'équipage et les passagers ont été ramassés à la mer par le trois-mâts *Sulledge*, de Liverpool, près des îles de la Trinité, où ces malheureux étaient depuis six jours en croisière dans leurs canots, se mourant de soif, de froid et de fatigue. Voici les détails du sinistre tels qu'un passager les a fournis :

« Nous partîmes de Nantes, à bord du *Palladium*, le 13 mars 1847. Ma femme et ma sœur étaient avec moi. A part quelques gros temps que nous éprouvâmes en quittant l'Europe et les calmes habituels dans les environs de la ligne équinoxiale, notre navigation avait été pendant six semaines aussi agréable qu'heureuse. Le 4 mai, nous nous trouvions par 20° 32' de latitude sud et 23° 30' de longitude ouest, avec une mer fort belle et une brise charmante, devant laquelle le *Palladium* fuyait fièrement, toutes voiles dehors. Les hommes étaient à l'ouvrage dans l'entrepont, comme de coutume; le capitaine et moi étions occupés à lire dans la cabine; les dames faisaient de la broderie, lorsque, vers midi, une forte odeur de peinture-brûlée se fit sentir.

« On supposa que cela provenait de la cuisine, et on ne s'y arrêta pas davantage. Cependant l'odeur devenait graduellement plus intense, et, vers les deux heures, un grand bruit de voix et de pas nous avertit qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire sur le pont. Je me hâtai de monter à la suite du capitaine, et je vis qu'on puisait de l'eau à la mer pour la jeter dans l'écoutille d'où sortait une fumée noire et épaisse. Au premier seau qu'on put jeter, il éclata une masse énorme de fumée blanche et tournoyante qui renversa les hommes et rendit impossibles les abords de l'écoutille et du poste. « Le feu dans la cale s'éleva-t-on immédiatement. Jetez la poudre à la mer. Où est la poudre? où est-elle? » Le second dit qu'elle était sous l'écoutille d'arrière, et on se mit aussitôt à l'œuvre pour l'en retirer et échapper au danger de l'explosion; mais la fumée avait déjà envahi tout l'intérieur du navire. Il fallut renoncer à descendre et s'occuper de mettre les embarcations à la mer le plus promptement possible.

« Cette opération faite, on pensa aux provisions de bouche, ainsi qu'aux cartes et aux instruments indispensables pour notre nouvelle navigation. Comme par miracle, il se trouva sur le pont un tonneau d'eau pluviale que les matelots avaient recueilli la veille pour laver leurs habits; il s'y trouvait aussi, je ne sais trop pourquoi, un caisson de biscuit, un peu avarié, il est vrai, mais plus précieux pour nous alors que tout ce que la terre produit de plus délicat. Malgré l'empressement que l'on mettait à faire les préparatifs, il n'y eut ni confusion ni désordre, chacun s'acquittant de sa spécialité sans s'occuper des autres; les dames elles-mêmes étaient employées à passer du biscuit dans les bateaux, pendant que les hommes se livraient à de plus lourds travaux.

« Nous savions bien que nous étions sur un volcan qui pouvait faire explosion d'un instant à l'autre; aussi fûmes-nous prompts à tel point que, depuis le premier cri d'alarme jusqu'au moment où nous débordâmes le navire, il ne s'est écoulé tout au plus que 40 minutes.

« Quand on fut certain que tout le monde était dans les embarcations, on fit force de rames au large, avec l'impatience de gens qui s'attendent à recevoir une décharge de mitraille dans le dos. Une fois hors de danger, nous nous arrêtâmes à contempler le navire, sur lequel chacun de nous avait abandonné à la fureur des flammes tout ce qu'il possédait. Aucune plainte, cependant, ne fut proférée, car nous étions tous réduits au même sort et mutuellement solidaires de notre salut. La première impression passée, nous retournâmes avec précaution vers le navire, pour tâcher de sauver quelque chose de quoi nous couvrir; mais nous observâmes, à une certaine distance, que la fumée s'échappait par toutes les coutures, et formait autour du navire une atmosphère épaisse de deux ou trois pieds, qui rendait l'approche impossible. Ceci s'explique par la nature de la cargaison, qui consistait principalement en goudron, braie, étoupe de calfatage, huile, essence de térébenthine, pièces de sapin et poisson salé.

« La nuit approchait; tout espoir était perdu pour le *Palladium*; nous décidâmes de nous en éloigner pour toujours. Vingt minutes après, le mâc de misaine tomba. A la nuit close, tout l'horizon était en feu; toutes les matières combustibles qui se trouvaient à bord brûlaient à la fois. Mais il paraît que le poisson salé, qui était arrimé au centre du navire, avait été un grand obstacle au passage du feu dans le compartiment de l'arrière où se trouvait la poudre, car ce ne fut que vers les huit heures du soir que l'explosion eut lieu par quatre coups successifs. Alors tout fut fini; on n'aperçut plus, pendant quelque temps, qu'une lueur rougeâtre provenant des fragments de la coque qui flottaient encore.

« Nous dirigeâmes notre course vers les îles de la Trinité, dont nous étions éloignés de 425 lieues dans le sud-est, le vent soufflant de ce côté. Pendant la nuit, le calme survint. Au point du jour, le vent tourna à l'ouest, la mer devint grosse, et il nous fut impossible de faire du chemin, car nos embarcations étaient trop chargées pour porter beaucoup de toile avec un

fort vent, et d'ailleurs elles faisaient eau de toutes parts. Nous fûmes donc obligés de gouverner au plus près et d'avancer fort lentement. A midi, nous avions fait 6 ou 7 lieues, ce qui était bien peu de chose pour arriver aux terres les plus rapprochées.

« Dans la nuit du 5 au 6, vers une heure du matin, nous aperçûmes un navire près de nous. L'espoir d'être sauvés releva notre courage, et on se dirigea sur lui à force de rames et de voiles. Quand nous en fûmes assez près pour voir la lumière de l'habitacle, nous brûlâmes, au bout d'une vergue, des cravates et des mouchoirs que nous avions sur nous. Le navire était à notre bossoir de tribord, à un quart de lieue de distance, tout au plus. La nuit était claire et belle, la brise légère; nous voguions au vent du navire, et par conséquent sa voilure ne nous masquait pas.

« Nos feux étaient brillants et éclairaient un grand espace autour des canots. Ils furent alimentés pendant environ six minutes et accompagnés de cris de détresse que nous poussions de concert avec toute la force de nos poumons; mais nous ne fûmes point aperçus. Le navire passa outre, et nous eûmes le regret d'avoir perdu à sa poursuite tout le chemin que nous avions fait avec tant de peine pendant vingt-quatre heures. Une profonde tristesse nous accabla pendant le restant de la nuit. Le lendemain, la tristesse fit place au découragement, car la brise avait considérablement fraîchi, et l'horizon présentait au nord-ouest toutes les apparences d'un coup de vent. Nous avions une petite ration d'eau par jour, qui ne suffisait pas pour ranimer les forces épuisées par l'ardeur du soleil tropical auquel nous étions continuellement exposés. Les nuits étaient très froides pour des gens qui n'avaient pas de quoi se couvrir; nous nous blottissions tous ensemble au fond des canots, dans l'eau et la vase, pour prendre quelque peu de repos; mais, au réveil, nos membres étaient raides et glacés, au point de ne pouvoir plus remuer.

« Le 10 mai, l'observation nous fit connaître que nous étions encore à 45 lieues de distance des îles de la Trinité. Nos forces et notre provision d'eau étaient presque épuisées. L'harmonie qui avait adouci les premiers jours de nos malheurs n'existait plus. Nous gardions un morne silence les uns envers les autres, ou si quelqu'un l'interrompait, c'était avec acrimonie et en jetant sur son voisin des regards sinistres. Une horrible catastrophe était évidemment imminente, car l'homme qui souffre devient souvent féroce. Mais, un peu après midi, j'entends crier avec force : « Un navire au vent! » C'était le *Sulledge*, de Liverpool, capitaine Corkhill, qui faisait voile dans notre direction. L'espoir renaît dans tous les cœurs, la joie reparait sur tous les visages; les femmes surtout, que tant de souffrances avaient plongées dans le dernier abattement, ne peuvent contenir leurs larmes. Nous nous mîmes en travers sur la route que le navire devait suivre, et peu de temps après nous recevions à bord tous les soulagements que réclamait notre triste état. L'intention du capitaine était de nous débarquer au cap de Bonne-Espérance, et il changea aussitôt sa route en conséquence; mais ayant rencontré au large le *Gol de Nantes*, qui s'en retournait en Europe, l'équipage du *Palladium* passa à bord de ce navire, tandis que nous continuâmes à bord du *Sulledge* jusqu'à Calcutta, pour nous rendre ensuite à l'île Bourbon, où nous sommes attendus. »

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Nous sommes invités à donner de la publicité aux faits suivants, qui fournissent encore un exemple des préjudices causés par le désordre, suite de la négligence ou de l'infidélité qui règne dans le service des postes. Ils nous sont rapportés par l'auteur de la lettre, qui les appuie de son témoignage, et dont nous sommes en mesure de produire le nom, aussi bien que celui de son correspondant.

« Au commencement du mois de septembre, une personne qui se trouvait momentanément au Havre mit à la poste, au bureau central, place Louis XVI, une lettre à destination de Paris, et qui contenait trois autres lettres, dont l'une renfermait des valeurs pour la somme de 271 f. N'ayant pas reçu d'accusé de réception, cette personne, après quelques jours d'attente, écrivit à Paris pour savoir si sa missive était parvenue, et acquit ainsi, à sa grande surprise, la certitude qu'on n'en avait aucune connaissance. Des réclamations furent aussitôt adressées à la direction du Havre, qui, après enquête, répondit que la lettre n'ayant pas été recommandée, toutes ses recherches pour en retrouver la trace avaient été vaines. N'obtenant pas satisfaction de ce côté, la même personne prit le parti de s'adresser à M. le directeur-général de l'administration, qui vient de lui faire une réponse semblable à celle de la direction du Havre, tout en ajoutant qu'il allait continuer ses investigations à ce sujet.

« C'est dans ces circonstances que l'auteur de ces diverses démarches, actuellement à Paris, en rend compte à son correspondant du Havre par la lettre suivante, que nous reproduisons sans commentaires :

« Paris, 7 octobre 1847.

« Monsieur,

« J'ai reçu, depuis mon arrivée à Paris, la lettre de M. le directeur-général des postes, que vous avez eu la bonté de me faire parvenir. C'est la réponse à ma réclamation pour cette malheureuse lettre que j'ai jetée le 6 septembre dernier, à neuf heures et quelques minutes du soir, à la boîte du bureau central du Havre, place Louis XVI, et qui, aujourd'hui 7 octobre, c'est-à-dire après plus d'un mois, n'est pas encore parvenue à sa destination. Elle renfermait pour 271 f. de valeurs, comme suit : un billet de banque de 250 f., et une pièce d'or de 10 florins (21 f. 16 c.) de Belgique, qui ont été ou soustraits ou égarés.

« Cependant, je tiens essentiellement à ce que la lettre en question soit remise à son adresse, tant pour prouver mon exactitude à mon correspondant, que pour sauvegarder mes intérêts particuliers, ainsi que ma réputation commerciale; et malgré les peines que j'ai prises, les démarches que j'ai déjà faites, je suis décidé à poursuivre cette affaire jusqu'à explication satisfaisante. Je viens donc vous prier, si vous le jugez convenable, de donner à ces faits une publicité qui servira sans doute à activer les recherches de M. le directeur-général. Ce sera rendre un véritable service au commerce; car, si le secret des lettres n'est plus respecté, si l'on ne peut plus être certain de leur remise à époque fixe, les affaires deviendront impossibles, et peut-être aussi la publication de la présente servira-t-elle à faciliter la découverte du coupable, si coupable il y a.

« Agréer, etc. »

« Un journal dit qu'il est question en ce moment d'un projet du plus haut intérêt pour notre colonie du Sénégal, et dont l'exécution a été soigneusement étudiée par le dernier gouverneur qui vient de mourir. Ce projet consiste dans l'occupation du cap Vert et des terres qui s'étendent depuis la pointe des Mamelles jusqu'au cap Bernard. La concession de ce territoire, qui ne nous a jamais été contesté, a été faite à la France par trois traités successifs passés en 1763, 1765 et 1787, par le *damel* ou souverain de Kayor; il est situé à trois kilomètres environ de Gorée, sur un des points les plus avantageux de cette partie de la côte d'Afrique. Un établissement en cet endroit aurait pour la France les plus heureux résultats.

« Le mariage du prince de Joinville, comme toutes les alliances dynastiques du reste, n'a pas même fait obtenir aux Français établis au Brésil la protection à laquelle ils devaient s'attendre. C'est un nouveau fait à constater pour montrer que les unions des princes ne sont d'aucune utilité pour les peuples.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« L'administration brésilienne au Para est livrée à tous les désordres, et loin d'y être une sauvegarde pour le commerce et les étrangers, sa présence les expose à tous les inconvénients inséparables du règne de l'incurie et de la corruption. Le meurtre y marche tête levée, sous les yeux de la justice, qui perçoit le prix de l'impunité, et les droits les plus respectables y sont méconnus ou enfreints, suivant

le bon plaisir d'une autorité sans contrôle.

« Les intérêts français en ont fait l'expérience. Il y a dix-huit mois à peine qu'une expédition est partie de Nantes, sous la direction de M. Rique, pour aller fonder un établissement sur ces bords enchantés de l'Amazonie, où l'attendait la plus amère déception. A peine fondée à Pinheiro, la petite colonie, en butte à des tracasseries et à des avanies de toute espèce, a été obligée de se disperser et de chercher les moyens de quitter ce sol inhospitalier.

« M. Rique et sa famille sont restés seuls sur leur établissement ruiné, et, faute de ressources peut-être, y expient, dans la plus dure position, le tort d'avoir eu quelque confiance dans l'hospitalité brésilienne.

« Récemment, deux autres de nos compatriotes ont été également victimes de la sécurité qui règne au Para. Tous deux ont été assassinés : l'un, nommé Petit, capitaine au long-cours, par l'équipage d'un caboteur brésilien qui le commandait, et qui s'en est débarrassé dans les eaux du Marajo; l'autre, nommé Fuser, et natif de Grenoble, par un débiteur auquel il réclamait sa créance, et dont il recut en paiement trois coups de couteau. Ajouter que ces crimes sont restés impunis, ce serait peut-être nécessaire s'il s'agissait de tout autre pays; mais, pour qui connaît la justice brésilienne et ses moeurs, la chose paraît naturelle. »

« Des pièces de 5 f. fourrées de plomb ont été reçues en assez grande quantité à la banque depuis plusieurs jours. Cette altération est si bien déguisée que, malgré sa longue pratique et son expérience, le caissier s'y est laissé prendre. C'est la différence du poids qui a donné l'éveil et fait découvrir la fraude. La justice est saisie, et des recherches se font avec activité à ce sujet.

« On écrit également de Belgique qu'il circule maintenant un grand nombre de pièces de 1 f. en matière sans valeur, au millésime de 1844 et à l'effigie du roi Léopold. A Valenciennes, il y a six individus arrêtés sous la prévention du crime de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 13.

Malgré les protestations de respect pour les pratiques constitutionnelles consignées dans les décrets qui annulent les dispositions prises par Salamanca, Narvaez devait faire des siennes dès son arrivée au pouvoir. Depuis deux jours, les rues de Madrid sont sillonnées de patrouilles; des bataillons passent la nuit à la porte *del Sol*, et les troupes sont consignées. Narvaez est allé les haranguer, comme s'il s'agissait d'une affaire décisive. On ignore le prétexte de ce déploiement de forces. Afin que le retour à des temps malheureux soit plus marqué, *l'Espectador* a été saisi.

Le nonce du pape est allé visiter au Prado le roi François. On rattache cette démarche au prochain rapatriement de celui-ci avec Isabelle.

La question de palais paraît avoir été simplifiée par l'exeat décerné à Serrano. Don Francisco de Asis était attendu au palais le 13. Le prudent et malheureux époux a dû s'assurer que le fameux délai de quatre mois ne faisait rien à l'affaire. Christine, en partant à Madrid, pourra bénir ses enfants.

Quant à Serrano, il est parti le 11 pour son nouveau poste en voiture à six chevaux, ce qui sent furieusement son prince du sang. On a remarqué que le général Ros de Olano l'avait seul accompagné. Les traites et les mignons n'obtiennent pas l'estime de ceux qui utilisent leurs travers.

« On lit dans le *Journal des Débats* :

« D'après les nouvelles très succinctes que nous recevons aujourd'hui d'Espagne, le roi don François est rentré dans le palais de la reine, et la reine Christine, arrivée auprès de sa fille, a été accueillie par elle avec une touchante démonstration de sentiments que ni une longue séparation, ni de coupables manœuvres n'avaient pu altérer. »

TURQUIE.

La Porte a été informée, il y a déjà quelque temps, de la manière la plus positive, que le chef de la révolte de l'Albanie, Djouléka, avait envoyé à Athènes un de ses affidés pour demander des secours à la Grèce et acheter notamment trois cent mille cartouches. La Porte s'est empressée d'adresser une note aux cinq grandes puissances pour appeler leur attention sur ces menées.

« Le général Grivas, qui se trouvait depuis quelque temps à Prévés, vient de se rendre à Janina; il était déjà arrivé dans cette ville au départ du dernier courrier.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Bourse de Paris du 18 octobre 1847.

La baisse des fonds anglais a eu d'abord quelque influence sur le cours des nôtres. Le 3/10 a été fait, avant l'ouverture, à 75 40 et 42 1/2; mais le premier cours au parquet a été 75 30. Pendant très long-temps, le 5 s'est maintenu très ferme et même en voie de hausse, puisqu'il a été fait à 75 53; mais ensuite il a un peu fléchi, et il a fermé au parquet à 75 45. Dans la coulisse, il est resté offert à 76 42 1/2.

Affaires assez actives. Point de nouvelles, mais on paraît avoir quelques craintes sur les événements de la caisse.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 45	Saint-Germain	245
Quatre pour cent	99 90	Versailles (rive droite)	245
Quatre et demi pour cent	»	Versailles (rive gauche)	»
Cinq pour cent	115	Paris à Orléans	1162 50
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	906 25
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	»
Quatre 1/2 p. cent belge	91	Avignon à Marseille	521 25
Cinq pour cent belge	98 5/4	Strasbourg à Bâle	148 75
Récépissés Rothschild	99 25	Orléans à Vierzon	»
Cinq pour cent romain	98 1/2	Orléans à Bordeaux	458 75
Trois pour cent espagnol	284/2	Chemin du Nord	527 50
Banque de France	3252 50	Paris à Strasbourg	592 50
Banque belge	»	Tours à Nantes	568 75
Caisse Lafitte	1145	Paris à Lyon	581 25
Comptoir Gannon	1000	Lyon à Avignon	472 50
Obligations de Paris	1525		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 20 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1160	1160	1162 50	»
prime d. 40	»	»	1166 25	1165	1175	1176 25
Paris à Rouen.	905	»	905 75	»	905	906 25
prime d. 40	»	»	907 50	908 75	915	917 50
Avignon à Marseille	»	»	518 75	520	520	518 75
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	526 25	»	526 25	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	»	»	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	525	»	525 75	522 50	525 75	525
prim de. 40	»	»	526 25	527 50	537 50	538 75

CONDITION DES SOIES.

Mardi 19 octobre. — Soies ouvrées, 43 ballots; soies grèges, 44 ballots; dernier numéro placé, 1191.

AVIS. — M^{me} Marie Grillet, veuve de Joseph-Ennemond Gavaudan, est décédée au Pellerin, sans enfants, le 30 juillet dernier. Son héritier, M. Louis Grillet, son neveu, est invité à se rendre au bureau de la police de sûreté de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, pour affaire qui le concerne.

Le sieur PERRIN, limonadier, place des Terreaux, 11, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que la restauration de son

café est entièrement terminée, et que l'ouverture aura lieu samedi 23 du courant. De très grandes améliorations ont été faites à cet établissement, déjà si avantageusement connu.

M^{me} VIAL, de Bourgoin, ayant acquis le fonds de serrurerie et forge de M. Dumas, maître serrurier, rue Creuzet, n° 2, à la Guillotière, invite MM. les créanciers de M. Dumas à se présenter jusqu'au 5 novembre 1847 pour les réclamations qu'ils auraient à faire. La Guillotière, le 18 octobre 1847.

Nous apprenons que le bel établissement de construction de machines, créé à Arras par M. HALLETTE, est en vente le 16 novem-

bre 1847, en la chambre des notaires de Paris.

Nous faisons des vœux pour que le gouvernement et les compagnies industrielles comprennent tout l'intérêt qu'il y aurait à conserver à la France ces usines, dont les ressources, déjà si grandes pour le commerce, deviendraient de la plus haute importance en temps de guerre.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Etude de M^e Yvrard, avoué.

AVIS. En vertu d'une ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon en date du 13 du courant, le sieur Durand, hôtelier à Lyon, place du Gouvernement, n° 2, a été autorisé à faire, huit jours après trois publications consécutives, procéder à la vente publique au marché, place Louis XVIII, d'une voiture dite lilloise, à quatre roues et à quatre places, montée sur deux ressorts plats, garnie, ainsi que ses coussins, en drap bleu; la caisse peinte en noir, avec impériale supportée par six montants; les rideaux en cuir noir.

Et d'un cheval noir à tous crins, hors d'âge, avec ses harnais cuir noir, dont partie des boucles sont noires et blanches, le tout ayant été déposé chez lui en sa qualité d'hôtelier le 26 août 1847, sans indication du nom du propriétaire.

Lyon, le 16 octobre 1847. YVRARD. (2454)

ON DEMANDE pour voyager au dehors avec marchandises un homme actif, pouvant faire un dépôt de 4 à 5,000 f. pour garantie de sa gestion. S'adresser à M. Barbolat, rue Sirène, 9. (1152)

A VENDRE Une belle magnanerie située dans les environs de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), d'un excellent rapport, susceptible d'élever progressivement et dans peu d'années deux kilogrammes (64 onces) de graines de vers à soie. En ce moment elle n'en élève qu'environ cinq cents grammes (16 onces), à cause principalement de la jeunesse des plantations. Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour prendre de plus amples renseignements, voir les lieux et pour traiter, à M. Chambon, rue de l'Eclache, n° 3, à Clermont-Ferrand. (1161)

SOCIÉTÉ DU PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que les actions portant les n°s 160, 176, 185, 221, 236, 284, 324, 419, 471, 504, 510, 574, 638, 694, 713, 761, 785, 859, 1085, 1098, 1115, 1127, 1142, 1204, 1223, 1233, 1297, 1323, 1353, 1408, 1413, 1484, 1511, 1519, 1566, 1570, 1581, ont été désignées au remboursement par le sort, et seront payables, à partir de ce jour, chez MM. Bon-toux Delahante et C^e, banquiers, port Saint-Clair, 19, à Lyon. (2456)

SPÉCIALITÉ de différents genres de chauffage, d'Armand PACCARELLI, rue Royale, n° 17, avec garantie.

Fourneaux, calorifères, fourneaux de cuisine bourgeoise de différentes grandeurs; **fourneaux** à calorifères, économiques et perfectionnés; **fourneaux** pour cafés et restaurants; **calorifères** pour grands et petits établissements, etc. Il arrange les cheminées qui fument. (1149)

L'IRROÉ, poudre purgative et fébrifuge freres aînés, docteurs en médecine, rue Calade, n° 38, à Avignon.

Ce médicament, dont la vente est autorisée par le gouvernement, est connu depuis plus d'un siècle, et son efficacité a été constatée par de nombreux succès.

Par suite de changement de domicile, le dépôt général de ce médicament vient d'être transféré chez M. H. Monier des Taillades, docteur-médecin, rue Petit-David, n° 4, à Lyon. (2418)

ARBOD AINÉ, miroitier, ancien associé de **Arbod**, place Louis-le-Grand, 19, maison Serre, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir de nouveaux et grands magasins. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet en glaces nues et montées de toutes dimensions et qualités, avec cadres riches, gothiques et ordinaires; glaces de rencontre; grandes gravures de salon et autres; cadres dorés pour glaces, tableaux et gravures.

Ateliers d'étamage et de dorure sur bois, réparation des vieilles glaces, pose, transport, emballage, et tout ce qui concerne son état. (1155)

Il expédie à l'étranger.

PLUS DE DOULEURS!!!

Soulagement instantané des maux de tête, d'estomac, de rhumatisme de toute nature, des contusions, foulures, tumeurs, etc., par l'application de l'emplâtre inventé par BERTRAND, pharmacien-chimiste de 1^{re} classe, place Bellecour, 12, à Lyon; à Paris, rue des Lombards, 37. — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. Remise d'usage pour les ventes en gros. (3449)

LYON. — IMPRIMERIE BOURS Y FILS, Rue Poulaiterie, 19.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE APRÈS DÉCÈS:
1^o EN BLOC,
Devant M^e Boiron, notaire à la Guillotière, section des Brotteaux, cours Bourbon,
D'UN FONDS DE CARROSSIER
Exploité à la Guillotière, lieu des Brotteaux, avenue de Noailles, 15,
avec marchandises, matériel, clientèle et subrogation au bail verbal;
2^o EN DÉTAIL,
PAR LE MINISTÈRE D'UN OFFICIER PUBLIC COMPÉTENT,
de plusieurs

VOITURES CONFECTIONNÉES ET DE DIVERS AUTRES OBJETS MOBILIERS.

Le tout dépend de la succession bénéficiaire du sieur André Baumstark, de son vivant carrossier à la Guillotière, lieu des Brotteaux, avenue de Noailles, 15.

L'adjudication en bloc du fonds sera tranchée le vingt-trois octobre 1847, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Boiron, et la vente en détail de tous les objets non compris dans la vente en bloc, et de ces derniers pour le cas où l'adjudication devant notaire n'aurait pu être tranchée, aura lieu le même jour, à onze heures.

Mise à prix du fonds et des marchandises qu'il comprend: six mille francs; ci..... 6,000 f.
S'adresser, pour visiter les objets mis en vente, avenue de Noailles, 15; pour renseignements et pour voir le cahier des charges, en l'étude de M^e Boiron, notaire à la Guillotière, section des Brotteaux, cours Bourbon. (4929)

Etude de M^e Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 29.

ADJUDICATION SUR LICITATION
AU 6 NOVEMBRE 1847.

1^o D'une belle propriété connue sous le nom de **Château de Rochecardon**, située à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, dans la vallée de Rochecardon, d'un seul tènement contenant 4 hectares 21 ares 12 centiares;

2^o De beaux emplacements propres à recevoir des constructions, avec bâtiments connus sous le nom de **Grand-Orient**, situés aux Brotteaux, commune de la Guillotière, à l'angle du cours Morand, de l'avenue de Saxe et de la rue de Sèze, contenant ensemble 2,768 mètres 19 centimètres carrés;

3^o D'une petite propriété à Ecully.

Le tout dépendant de la succession de M. Jean-Jacques Roux.
La propriété de Rochecardon sera adjugée en quatre lots sans enchère générale.

Mises à prix: 1 ^{er} lot.	25,000 f.
— 2 ^o lot.	30,000
— 3 ^o lot.	8,000
— 4 ^o lot.	6,000
Total.	69,000 f.

La propriété du Grand-Orient sera adjugée en sept lots avec enchères générales.

1 ^{er} lot, sur le cours Morand: surface, 401 mètres 64 décimètres; mise à prix.	40,000 f.
2 ^e lot, sur le cours Morand: surface, 396 mètres 82 décimètres; mise à prix.	42,000
3 ^e lot, à l'angle du cours Morand et de l'avenue de Saxe: superficie, 420 mètres; mise à prix.	50,000
4 ^e lot, sur l'avenue de Saxe: superficie, 334 mètres 80 décimètres; mise à prix.	30,000
5 ^e lot, à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue de Sèze: surface, 420 mètres; mise à prix.	42,000
6 ^e lot, sur la rue de Sèze: superficie, 395 mètres 35 décimètres; mise à prix.	25,000
7 ^e lot, sur la rue de Sèze: superficie, 399 mètres 58 décimètres; mise à prix.	25,000

Total des mises à prix 254,000 f.
Propriété d'Ecully; mise à prix. 6,000 f.
Le plan de chacune des deux propriétés de Rochecardon et du Grand-Orient est annexé au cahier des charges.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vignat, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges. (5547)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

Le samedi vingt-trois octobre 1847, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera vendu, par le ministère d'un commissaire-priseur, à l'enchère et au comptant, divers meubles et marchandises saisis, consistant en banques, balances, pètrières, commode, pendule, glace, chaises, tables, dix sacs de farine, et quantité d'objets destinés à l'exploitation d'un fonds de boulangerie, etc. (3010)

COFFRES-FORTS, SERRURES DE SURETÉ.

FICHET, mécanicien à Lyon, place du Concert.

Si un malfaiteur est tenté d'en faire l'ouverture, il les ferme davantage; le propriétaire de la serrure, par sa clef, peut ouvrir comme primitivement. Elles sont du prix de 25 f. prises à la main, ou 30 f. toutes posées, y compris la gâche, l'entrée, les vis et le temps de l'ouvrier (garanties pour dix ans); perfectionnées: 45 f. sans la pose, ou 50 f. posées.

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Fichet prie qu'on ne confonde pas son travail des serrures et coffres-forts avec celui du même genre, en apparence, que l'on rencontre chez certains marchands de meubles, quincailliers et serruriers, particulièrement aux serrures que l'on nomme verroux de sûreté, vendues par eux, représentant à leurs clefs six et huit garnitures, quand, au résumé, il n'y en a que quatre dans l'intérieur, et il n'y a point de délateur, pièce principale de ce système. (C'est tromper le public.)

Je suis le premier qui ait fabriqué les serrures à garnitures mobiles (brevet de 1829). Elle est généralement reconnue comme étant la meilleure, et certes je ne souffrirai pas qu'on la fausse dans le principe où je l'ai instituée.

En outre, je ne comprendrai jamais que ce soit l'homme de la profession qui doit s'opposer aux voleurs qui trompe le premier.

Cette infraction à mes principes est exacte; je la contesterai partout où je la rencontrerai, en avertissant le public, qui est à ce sujet la classe inoffensive. A. FICHET. (2458)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,
DÉPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.
NOUVELLES OU ANCIENNES.
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, sueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3370)

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

VENTE JUDICIAIRE, EN CINQ LOTS,
AU-DESSOUS DES PREMIÈRES MISES A PRIX,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon:

1^o D'UNE MAISON,

Appelée grande maison Vette, située à Saint-Clair-sur-Bresse, route de Genève, n° 136;

2^o D'UNE AUTRE MAISON

Sise au même lieu, route de Genève, n° 124;

Le tout appartenant à M^{me} MARIE-MADELEINE VETTE, veuve de M. CLAUDE CULLET.

L'adjudication aura lieu le samedi six novembre 1847.

La maison appelée grande maison Vette se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur caves et de quatre étages. Elle a deux façades: l'une, à l'est, sur la route de Lyon à Genève; l'autre, à l'ouest, sur le terrain décrit plus bas. Sa façade sur la route de Lyon à Genève porte le n° 136. Elle est percée, au rez-de-chaussée, d'une porte d'allée, de deux autres portes et de quatre croisées; les quatre étages sont percés chacun de sept croisées. La façade à l'ouest est percée, au rez-de-chaussée, d'une porte d'allée et de quatre croisées; les quatre étages de cette dernière façade sont percés chacun de cinq croisées, outre l'ouverture pratiquée pour éclairer l'escalier.

A l'ouest de cette maison et sur toute sa longueur, il existe un terrain servant de cour et ayant une contenance de cent quatre-vingt-deux mètres carrés environ.

L'autre maison se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur caves et de trois étages. Elle a deux façades, l'une sur la route de Lyon à Genève, l'autre au nord, sur la cour de la maison qui appartenait à M^{me} veuve Cullet, et qui appartient maintenant à MM. Durling et Durand; la façade sur la route porte le n° 124. Elle est percée au rez-de-chaussée de deux croisées, d'une porte de magasin et d'une porte cochère à deux vantaux, ouvrant sur la cour située derrière la maison qui appartient maintenant à MM. Durling et Durand.

Le premier, le second et le troisième étages sont percés chacun de cinq croisées; la façade au nord est percée au rez-de-chaussée de deux portes d'écuries et de quatre petites ouvertures éclairant les écuries; le premier et le second étages de cette dernière façade sont percés chacun de huit croisées.

MISES A PRIX.
En exécution du jugement du 28 août 1847, les mises à prix demeurent réduites, savoir:
Pour le 1^{er} lot, à..... 4,500 fr.
Pour le 2^e lot, à..... 4,200
Pour le 3^e lot, à..... 4,200
Pour le 4^e lot, à..... 4,000
Pour le 5^e lot, à..... 2,000
(4843)

A LOUER de suite, avec ou sans les agents. — Magasin, arrière-magasin et cave, très bien agencés pour épicerie ou droguerie, quai d'Orléans, n° 31. S'y adresser. (2443)

A VENDRE Un fonds de marchand de métiers, rue des Fossés, 19, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (1092)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les magasins de dentelles, broderies, mousselines, etc., de M. Valadon et C^e, sont actuellement au 1^{er}, quai Villeroi, ayant leur entrée par la petite rue Mercière, n° 4, escalier au fond de la cour. (1158)

MONTRE VOLÉE. Il a été volé, le 13 de ce mois, sur le bateau à vapeur l'Hirondelle n° 6, venant de Mâcon à Lyon, une montre à répétition Lépine or, bords ciselés, fond gravé, cuvette or, 8 trous rubis, poussoir ordinaire, n° 5976, avec chaîne à torsade et clef Bréguet or.
Bonne récompense à qui la découvrira.
S'adresser à M. Bidreman, à Vaise, 6. (2452)

VINS DE BORDEAUX. La maison Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un DÉPÔT PERMANENT. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les VINS DE BORDEAUX, indispensables dans les maladies, indispensables encore dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à un franc la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt: rue Boissac, 7. (1143)

DIRECTION DU BUREAU DES NOURRICES.

Par arrêté de M. le maire en date du 14 courant, M. J.-A. HENRY a été agréé pour directeur du Bureau des Nourrices, qui était quai de Bondy, 162, pour remplacer M. BLANC, son prédécesseur.
Le Bureau est transporté provisoirement rue de Martinière, n° 4, au 2^e. (1153)

COURS DE LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES.

M. WHELAN, professeur au Collège royal, traducteur juré près la Mairie, ouvrira des cours de cette langue les premiers jours de novembre.

Une méthode simple et progressive, perfectionnée par l'expérience, le met à même d'assurer à ses élèves un succès prompt et certain.

Pour se faire inscrire, s'adresser à lui tous les jours, place de la Comédie, 18, deuxième escalier, au 4^e.

Leçons et cours particuliers pour les dames à son domicile, 24, rue Sainte-Hélène. (1150)

RUE CENTRALE.

On louerait, dès à présent, dans une bonne position de cette rue, un joli magasin au rez-de-chaussée, avec ses dépendances, pour y entrer en décembre prochain. — S'adresser à la Régie immobilière, rue Bât-d'Argent, 12. (1160)